

Besançon, le **14 AOUT 2014**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

M. Daniel PASQUIER
Maire,
Mairie
7 Grande Rue
25160 LABERGEMENT-SAINTE-MARIE

Monsieur le Maire,

Le Département a pris note de la prescription, par délibération du 28 mai 2014, de la révision de votre Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Comme le prévoit l'article L. 121-4 du Code de l'urbanisme, je vous saurais gré de bien vouloir associer le Département, par l'intermédiaire de l'Agence foncière, aux différentes étapes de la procédure de révision de votre document d'urbanisme, et en particulier :

- lors du démarrage des études (présentation du projet à connaissance),
- avant le débat en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (présentation du PADD aux personnes publiques associées),
- avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (présentation du dossier aux personnes publiques associées),
- à la suite de la consultation des personnes publiques associées et/ou à la suite de l'enquête publique.

Je me permets de vous rappeler que le Département, en tant que personne publique associée, sera amené à rendre un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, en vertu des dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Pour le Président du Conseil général
le Directeur Général Adjoint des Services,*



Jean-Louis GUILLET